RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 175177F2-C686-49E4-8B9E-AEE9170839BE

@ COM. AUDIT, SUD
Société à responsabilité limitée
au capital de 276 500 euros
Siège social : 1 RUE DU CHEVRON D'OR
47300 PUJOLS
520319138 RCS AGEN

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

LES SOUSSIGNÉS :

La société @COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros, dont le siège social est sis 1 Rue du Chevron d'or, 47300 PUJOLS,
représentée par son Président, Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE,
titulaire de 206454 parts sociales en pleine propriété,

Madame Mélina BOUYE,
demeurant [redacted]
titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Monsieur Pierre GUNDELWEIN,
demeurant [redacted]
titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

La société JMT FINANCES, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 287 Route du Laussou Bois de Sabits, 47210 DEVILLAC-47210,
représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc TONON,
titulaire de 70020 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Mathieu MAUBARET,
demeurant [redacted]
titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Monsieur Patrick MAURI,
demeurant [redacted]
titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Monsieur Nicolas MINER,
demeurant [redacted]
titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE,
demeurant [redacted]
titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

[redacted]

Docusign Envelope ID: 175177F2-C686-49E4-8B9E-AEE9170839BE

Monsieur Jean-Marc TONON,
demeurant [redacted]
titulaire de 20 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 276 500 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée @ COM. AUDIT, SUD désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société @ COM. AUDIT, SUD et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 16 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

Les associés, après avoir pris connaissance du projet de céder à la société JSA FINANCES, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au [redacted] immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 942 681 685 RCS TOULOUSE, représentée par son Gérant, Monsieur Jérémie SAIGNES, vingt-sept mille six cent cinquante parts sociales (27650), numérotées 4, de 7 à 39 inclus, de 41 à 60 inclus et de 101 à 27.696 inclus, par la Société @COM.EXPERTISE – Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, au prix de 106.688,00 euros décident à l'unanimité d'autoriser cette cession et d'agréer expressément la société JSA FINANCES, en qualité de nouvelle associée, à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

Les associés, comme conséquence de la décision précédente, décident à l'unanimité, sous réserve de la réalisation de la cession autorisée, que l'article 9 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

ARTICLE 9 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

A la société @COM. EXPERTISE, SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre parts sociales, numérotée de 27.697 à 206.500, ci 178.804 parts

A la société JMT FINANCES, soixante-dix mille vingt parts sociales,
Numérotées de 61 à 80 inclus, et de 206.501 à 276.500, ci 70.020 parts

A Monsieur Jean-Marc TONON, vingt parts sociales,
Numérotées de 81 à 100 inclus, ci 20 parts

Docusign Envelope ID: 175177F2-C686-49E4-8B9E-AEE9170839BE

A Monsieur Mathieu MAUBARET, une part sociale,
Portant le numéro 40 ci 01 part

A Monsieur Pierre GUNDELWEIN, une part sociale,
Portant le numéro 1 inclus, ci 01 part

A Monsieur Patrick MAURI, une part sociale,
Portant le numéro 2 inclus, ci 01 part

A Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE, une part sociale,
Portant le numéro 3 inclus, ci 01 part

A Monsieur Nicolas MINER une part sociale,
Portant le numéro 5 inclus, ci 01 part

A Mademoiselle Mélina BOUYE une part sociale,
Portant le numéro 6 inclus, ci 01 part

A la société JSA FINANCES, vingt-sept mille six cent cinquante parts sociales,
Numérotées 4, de 7 à 39 inclus, de 41 à 60 inclus
et de 101 à 27.696 inclus, ci 27.650 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 276.500 parts

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont entièrement libérées.

TROISIEME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité d'agréer l'affectation en nantissement au profit de la BANQUE POPULAIRE OCCITANE Société anonyme Coopérative de banque populaire à capital variable, dont le siège social est [redacted] immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 560 801 300, de VINGT SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE (27.650) parts sociales de la société numérotées 4, de 7 à 39 inclus, de 41 à 60 inclus et de 101 à 27.696 inclus, par la société JSA FINANCES.

QUATRIEME DÉCISION

Les associés, après avoir pris connaissance du projet de céder à notre société à acquérir 6666 actions de la société AXIS Société par actions simplifiée au capital de 100000 euros dont le siège social est [redacted] immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 428 801 575, pour 254.818 euros et donne tous pouvoirs à la gérance pour au besoin consentir un prêt bancaire dans ce sens, puis signer tous actes dans ce sens, verser toutes sommes.



Docusign Envelope ID: 175177F2-C686-49E4-8B9E-AEE9170839BE

CINQUIEME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

La Société @COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes **Représentée par M. Alain PECHMAGRE-CAMINADE** 16-07-25 	**Mme Mélina BOUYE** 17-07-25 
M. Pierre GUNDELWEIN 17-07-25 	**M. Patrick MAURI** 21-07-25 
M. Mathieu MAUBARET 16-07-25 	**M. Alain PECHMAGRE-CAMINADE** 16-07-25 
M. Nicolas MINER 21-07-25 	**M. Jean-Marc TONON**, 16-07-25 
La société JMT FINANCES **Représentée par M. Jean-Marc TONON** 16-07-25  by: 734BD...	